

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : Donc quand même là...

Madame Le MAIRE : Vous débarquez, vous êtes dans la commune il paraît et vous bougez beaucoup. Je ne sais pas, je ne comprends pas.

Madame BOTTAIS : Bah écoutez, vous faites vos changements en loucedé.

Madame Le MAIRE : Je n'ai pas fait de changement, c'est un choix de l'association...

Madame BOTTAIS : Mais vous ne nous informez de rien...

Madame Le MAIRE : Ne confondez pas tout...

Madame BOTTAIS : Vous ne nous informez pas...

Madame Le MAIRE : Je ne gère pas l'association...

Madame BOTTAIS : Vous dites toujours qu'ils sont partis car ils n'avaient plus envie...

Madame Le MAIRE : Ce n'est pas qu'ils n'avaient plus envie, c'est pour des raisons personnelles...

Madame BOTTAIS : Oui, bah oui... Quand on pousse les gens vers la sortie, c'est toujours des raisons personnelles. C'est comme les élus qui partent d'ici, ils sont tous malades.

Madame Le MAIRE : D'ailleurs, j'ai une réponse de Monsieur DIARRA qui est très choqué de vos propos...

Madame BOTTAIS : Oui... bah forcément, il veut se protéger. Monsieur DIARRA est dans le droit. Il est parti au bon moment pour ne pas être incendié. Alors ne me parlez pas de ça, s'il vous plaît. Je vais rester correcte.

Monsieur QUIBEL : Madame MULOT, si je peux me permettre. Deux choses, car il ne faut pas tout confondre. Ce que l'on a proposé au CCAS, c'est que l'on sorte du côté juge et partie. Je m'en rappelle, on a dû le faire par rapport à l'équipe qui était élue pendant tout le parcours du mandat. Puis, deuxième chose, on demande — et on voudrait bien l'avoir la prochaine fois — c'est que vous mettiez en sécurité les agents qui travaillent pour une autre structure, et que vous remettiez... Venez pas dire que c'était fait ou que vous l'avez fait, ce n'était pas fait. Comme il y a eu des problèmes sur la convention, on a regardé avec Madame JARNIOU, on est allés beaucoup plus loin sur l'analyse.

Madame Le MAIRE : Si vous voulez. Les agents ne sont pas du tout en difficulté, je ne peux pas vous laisser dire cela, du tout...

Monsieur QUIBEL : Mais attendez, Madame...

Madame Le MAIRE : Désolée...

Monsieur QUIBEL : Ça veut dire que sur leur contrat de travail, ils travaillent pour quelqu'un pour lesquels ils ne sont pas déclarés...

Madame Le MAIRE : Ils ne travaillent pas, ils font l'administration du côté, avec les lois et pour nos habitants...

Monsieur QUIBEL : C'est du travail dissimulé, Madame. Vous ne connaissez même pas le droit...

Madame Le MAIRE : Ça a été indiqué, ce qu'ils font. Arrêtez de dire n'importe quoi aussi à un moment donné...

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : Je suis désolé, présentez-nous leurs contrats de travail où c'est indiqué qu'ils travaillent pour une association...

Madame Le MAIRE : Pour vous répondre...

Monsieur QUIBEL : Non, attendez, moi...

Madame Le MAIRE : Ils n'ont pas de contrat de travail, ce sont des fonctionnaires...

Madame BOTTAIS : Une fiche de poste. Une fiche de poste...

Monsieur QUIBEL : Ah, fiche de poste... D'accord...

Madame Le MAIRE : Eh bien oui...

Monsieur QUIBEL : Je m'excuse, je travaille beaucoup plus dans le privé. Donc des fiches de poste. Votre fiche de poste, est-ce qu'il y a quelque chose dedans qui l'indique ? Non... On vous propose simplement de mettre en sécurité les personnels et la mairie. Et on se fait jeter...

Madame Le MAIRE : Vous ne vous faites pas jeter...

Monsieur QUIBEL : Attendez, je n'ai pas fini, moi je vous ai écoutée. On est prêts à vous aider. Et prenez vos billes et allez voir ailleurs. Par contre, on voudrait bien avoir ça, car on voudrait que nos personnels aient une fiche de poste qui corresponde. Et ce n'est pas logique. Si vous l'avez, vous nous la montrerez, mais c'est bien que ça se fasse. Par contre, vous oubliez de dire quelque chose : quand on a dit que vous étiez juge et partie, vous avez fait la même réponse que par rapport à Madame Bottais, c'est « de toutes façons, il y aura des élections ».

Madame Le MAIRE : Non, je n'ai rien dit, arrêtez...

Monsieur QUIBEL : Alors là, j'étais là, on était avec Madame JARNIOU, attendez, arrêtez. Ce n'est pas grave, on va rester là-dessus...

Madame Le MAIRE : Ce n'est pas grave, j'ai l'habitude des mensonges.

Monsieur QUIBEL : C'est vous, comme quand vous avez oublié de dire qu'un de vos membres était Président de l'association au départ. Moi ce que je veux, ce que l'on demande au niveau de notre équipe, c'est de protéger les agents de la mairie. Regardez, ça ne vous coûte rien. C'est un avenant qu'il faut faire au contrat et puis c'est tout.

Madame Le MAIRE : Je soumetts donc au vote cette convention qui est importante, comme je l'ai dit.

Madame SY ne prend pas part au vote. Le reste du Conseil Municipal vote pour.

Madame Le MAIRE annonce maintenant les questions des divers groupes et précise que les questions doivent être faites telles qu'elles ont été transmises à l'écrit et sans différence de langage. Une réponse de Madame Le MAIRE sera formulée à chaque question.

QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée à Madame BOTTAIS.

Madame BOTTAIS : J'apprécierais que personne ne parle comme je l'ai déjà dit, qu'on écoute bien, que personne ne se lève parce que c'est le moment des opposants.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le MAIRE : Les personnes sont libres de se lever si elles le souhaitent.

Madame BOTTAIS : Oui, mais ça fait un brouhaha...

Madame Le MAIRE : Ça s'appelle la Démocratie...

Madame BOTTAIS : Exactement, je ne peux pas vous le retirer de la bouche...

Madame Le MAIRE : Allez-y, s'il vous plaît...

Madame BOTTAIS : Mme le Maire, vous continuez de nous étourdir avec votre organigramme et la refonte des services qui fonctionnaient très bien avant votre prise de pouvoir mais que vous continuez à dérégler. Organigramme que vous nous obligez à revoir par M. BORDONALI pour un montant astronomique alors que vous avez un DGS qui devrait pouvoir gérer ce genre de mission.

Vous installez, par exemple, des coordinateurs à différents services : cuisine centrale, fêtes et cérémonies, ce qui vous permet de brider les agents déjà en place. Les besoins en cuisine n'étaient pas un superviseur ou un coordinateur mais des agents supplémentaires pour améliorer la qualité de travail, soulager les agents en souffrance. Je me suis renseignée auprès de maires amis : dans une commune de strate inférieure (5000 habitants) ou plus, on compte au moins une dizaine d'agents en cuisine. Nous en sommes loin.

Vous avez mis la directrice de la culture coordinatrice de fêtes et cérémonies, ceci afin de contrôler ou de limiter également l'autonomie de l'agent déjà en place, qui pourtant fait un excellent travail, ce que vous avez reconnu à la dernière commission et ce que les seniors confirment. Ceci vous a permis de l'écartier et de reprendre la main, avec votre directrice de la culture, pour faire passer une fois de plus l'une de vos décisions absurdes : emmener en voyage de 5 jours des seniors que vous allez promener dans votre car de 52 places. Comme pour les autres voyages, je suppose que vous suivrez le car dans votre voiture pilotée par votre chauffeur garde-du-corps.

Comme affirmé lors de la commission, plutôt que de renoncer à un projet aussi coûteux, en énergies et en euros, si vous n'aviez que 20 inscrits, vous sortiriez 10 000 € du budget fêtes et cérémonies pour que ce voyage ait lieu, ce qui mettra en péril les futurs projets événementiels de la commune déjà très pauvres. En passant, je trouve dommage que pour 186 seniors recensés, il n'y ait toujours qu'une poignée de 20 personnes présentes. C'est aussi mobilisateur que votre « calendrier de l'avant-fêtes » que vous n'aviez pas le droit d'organiser... sauf en passant par une association, ce que vous aviez contesté fermement en nous mettant dans l'illégalité pendant 5 ans. Relisez les PV des conseils qui vous rappelleront à tous que Mme le Maire mentait.

Pour pouvoir s'inscrire, un senior doit déboursier 495 € + 20 € d'assurance. Devant mon scepticisme, vous avez osé affirmer qu'il pouvait solliciter le CCAS pour l'aider à le financer, ce qu'il n'a pas du tout vocation à faire.

Vous savez qu'une telle sortie ne peut s'improviser, que cela va mobiliser du monde pour la préparation, l'encadrement et l'accompagnement et qu'il vous faudrait au moins deux conducteurs. Faire des pauses en bloquant sur un temps long des personnes âgées dans un car est stupide. Je suppose également que vous comptez dans votre budget, outre les péages, le carburant, la restauration aller-retour et l'hébergement pour tous, mais aussi les frais d'une assurance obligatoire, ce que vous n'aviez pas encore lors de la dernière commission.

Ma question : Êtes-vous certaine que l'organisation d'une telle manifestation que je qualifie d'inhabituelle en période préélectorale n'interfère pas avec l'article L.52-1 du Code électoral, qui interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection ?

Madame Le MAIRE : En préambule, je me permets de rappeler les éléments suivants :

Le budget consacré aux seniors n'a pas augmenté entre 2025 et les années antérieures,

La Commune a déjà organisé des voyages (Saint Malo, Belgique, marché de Noël à Arras, Reims par exemple). Au-delà, concernant particulièrement ce voyage dans le Périgord, vous tentez d'en faire un sujet de polémique à l'approche des élections municipales. Je ne rentrerai pas dans ce jeu. Je ne souhaite pas que les seniors de notre Ville soient pris en otage en cette période pré-électorale. Aussi,